

District de: Québec
No. division: 8
No. cour: 705-11-010097-153
No. dossier: 41-2051438

FORMULAIRE 68

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

et de la libération d'office imminente du failli
(paragraphe 168.1(4) et article 168.2 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Daniel Lefebvre

original modifié

Avis est donné de ce qui suit :

1. Daniel Lefebvre a déposé une cession le 28^{ième} jour d'octobre 2015, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 12^{ième} jour de novembre 2015, à 14:30, au bureau de Bureau du syndic - Repentigny, au 784, Notre-Dame, bureau 205, Repentigny, Québec, J5Y 1B6.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
6. Sont aussi joints au présent avis, conformément au paragraphe 102(3) de la Loi, les renseignements sur la situation financière du failli et sur l'obligation de celui-ci de faire des versements à l'actif aux termes de l'article 68 de la Loi.
7. En vertu de l'article 168.1 de la Loi, le failli sera libéré d'office le 29^{ième} jour d'octobre 2017, à moins que le surintendant des faillites, le syndic de l'actif du failli ou un créancier du failli ne donne, avant cette date, un préavis de son opposition à la libération du failli.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la première fois :

- à l'expiration du délai de 9 mois suivant la date de la faillite;
- à l'expiration du délai de 21 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la deuxième fois :

- à l'expiration du délai de 24 mois suivant la date de la faillite;
- à l'expiration du délai de 36 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

8. Tout créancier qui entend s'opposer à la libération du failli doit soumettre par écrit les motifs de son opposition au bureau de division du BSF, au syndic de l'actif du failli et au failli, avant le 29^{ième} jour d'octobre 2017.
9. Tout créancier qui s'oppose à la libération du failli doit payer des frais judiciaires.
10. En cas d'opposition à la libération du failli, le syndic demandera sans délai au tribunal une convocation pour une audition de l'opposition de la façon prévue par la Loi, sous réserve de la médiation prévue à l'article 170.1 de la Loi.

Daté le 29ième jour d'octobre 2015, à Brossard, Québec.

Raymond Chabot Inc.
Syndic

District de: Québec
 No. division: 8
 No. cour: 705-11-010097-153
 No. dossier: 41-2051438

FORMULAIRE 79

Bilan - Faillite non commerciale

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Daniel Lefebvre

Originale

Modifiée

ACTIFS					
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés	Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars
1. Espèces en main		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
2. Ameublement	Ameublement (Valeur inférieure a 6 000\$)	\$6,000.00	<input checked="" type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
3. Effets personnels		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER, etc.	CELI : TD	\$200.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$200.00
5. Valeurs mobilières		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
6. Immeubles - Maison	Condominium sise au 1128, Remi Lachance a L'Assomption (achat en 2013 à 133,000\$ et évaluation municipale 128 700\$) (-10% pour vente rapide sans garantie légale) (Montant compensatoire) (Grevé)	\$125,100.00	<input type="checkbox"/>	\$100,800.00	\$12,000.00
Immeubles - Chalet		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Terrain		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble et Terrain		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
7. Véhicules motorisés - Automobile	Dodge Grand Caravan SXT 2014 NIV 2C4RDGBG3ER371696 (CVT selon RDPRM - Conserve - Mainlevée au créancier) (Grevé)	\$24,500.00	<input type="checkbox"/>	\$24,500.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motocyclette	VTT Honda TRX35 350 2002 (valeur selon CBB - Conserve) (Montant compensatoire)	\$1,200.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$700.00
Véhicules motorisés - Motoneige		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Autre		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
8. Équipement de loisirs		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
9. Remboursement d'impôt estimé		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
10. Autres actifs	100% Actions dans la cie 9211-9619 Québec Inc (Montant compensatoire)	\$10,000.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$10,000.00
	50% Actions dans la cie Les Équipements Danmar Inc (Début des opérations janvier 2015)	\$1.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
TOTAL		\$167,001.00		\$125,300.00	\$22,900.00

27ième jour d'octobre 2015

Date

Failli

PASSIF							
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
1	Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord	a/s de Centre de perception Desjardins 2489, St-Dominique Jonquière, Québec, Canada, G7X 6K4	741396-1 / 741396-2	\$0.00	\$99,000.00	\$0.00	9
2	Capital One Bank - HBC - proposition	P.O. Box 2514, Station "B" London, Ontario, Canada, N6A 4G9	5457-5684-2717-0744	\$885.44	\$0.00	\$0.00	4
3	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6K Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	7739120	\$112,267.75	\$0.00	\$0.00	9
4	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6K Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	7739120 TPS	\$11,410.99	\$0.00	\$0.00	9
5	PR_Agence du revenu du Canada - Montréal	305, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, Québec, Canada, H2Z 1A6	260 879 176 31 124	\$51,975.83	\$0.00	\$0.00	6
6	TD Auto Finance - proposition	PO Box 2514, Station "B" London, Ontario, Canada, N6A 4G9	1378117	\$2,907.95	\$24,500.00	\$0.00	2
7	Ville de L'Assomption	399, rue Dorval L'Assomption, Québec, Canada, J5W 6B4		\$0.00	\$1,800.00	\$0.00	1

Sous-Total:	\$179,447.96	\$125,300.00	\$0.00
Total:	\$304,747.96		

TD Auto Finance - proposition - Dodge Grand Caravan SXT 2014 NIV 2C4RDGBG3ER371696 (CVT selon RDPRM - Conserve - Mainlevée au créancier)

Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord - Condominium sise au 1128, Remi Lachance a L'Assomption (achat en 2013 à 133,000\$ et évaluation municipale 128 700\$) (-10% pour vente rapide sans garantie légale) (Montant compensatoire)

Ville de L'Assomption - Condominium sise au 1128, Remi Lachance a L'Assomption (achat en 2013 à 133,000\$ et évaluation municipale 128 700\$) (-10% pour vente rapide sans garantie légale) (Montant compensatoire)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU FAILLI

A. DONNÉES PERSONNELLES						
1. Nom de famille: Lefebvre	Prénoms: Daniel	Sexe: <input checked="" type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	État civil: Conjoint de fait	Né(e) le: 22ième jour d'avril 1965		
2. Pseudonymes:						
3. Adresse: 1128, Remi Lachance, L'Assomption, Québec, J5W 2K7, Canada						
5. Nom complet de l'époux ou du conjoint de fait : Andrée Martel						
6. Nom de l'employeur actuel (failli):		Profession (failli): travailleur autonome				
7A. Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le Failli:					2	
7B. Nombre de personnes âgées de 17 ans et moins:					0	
8. Avez-vous exploité une entreprise durant les cinq dernières années?					Oui	
Dénomination sociale	Appellation commerciale	Type de Commerce	Type d'Activité Commerciale	Adresse	Periode d'exploitation	
Les Equipements Danmar Inc	Les Equipements Danmar Inc	Société de personnes	Achat et vente d'équipements pour l'alimentation	372, Rang St Esprit, L'Épiphanie, Québec, J5X 2M4	9 Mois	
9211-9619 Quebec Inc	Transport D'urgence Lanaudiere	Société de personnes	Transport d'urgence de matériaux et d'équipements	1128, Rue Remi Lachance, L'Assomption, Québec, J5W 2K7	76 Mois	
B. AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :						
9A. Vendu ou disposé quelques-uns de vos biens?					Oui	
9B. Fait des paiements en plus des remises ordinaires à vos créanciers ?					Non	
9C. Subi des saisies de quelques biens par vos créanciers?					Oui	
C. AU COURS DES CINQ ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :						
10A. Vendu ou disposé quelques biens?					Oui	
10B. Fait quelques dons de plus de 500 \$ à des parents ou d'autres personnes?					Non	
D. RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES : Annexez le formulaire 65 au présent formulaire.						
11A. Avez-vous déjà fait une proposition sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?					Oui	
D	BSF	Date de dépôt	Emplacement	Administrateur	Réussi	Complètement exécutée
D	41-1311785	21/01/2010	Montreal	Pomerleau & Associés Syndic Inc	<input checked="" type="checkbox"/>	09/07/2014
D	41-1997750	25/05/2015	L'assomption	Raymond Chabot inc.	<input type="checkbox"/>	
11B. Avez-vous déjà été en faillite au Canada?					Oui	
D	BSF	Date de dépôt	Emplacement	Syndic	Date de libération	
D	41-167727	29/01/1996	Brossard	Remillard, Moquin Lebel Inc		29/10/1996
12. Vous attendez-vous à recevoir des sommes d'argent en dehors du cours normal des affaires ou autres biens au cours des 12 prochains mois?					Non	
13. Si les réponses 8, 9 et 11 sont affirmatives, veuillez donner des détails :						
Question 9A. En janvier 2015, monsieur a remis un véhicule Dodge Caravan (350,000 km) avec une valeur approximative de 900 \$ a son associé dans la compagnie. En décembre 2014, monsieur a encaissé des REERs de la Fiducie Desjardins pour une somme de 6 000\$ et l'argent a servi a payer des factures, des dettes et vivre.						
Question 9C. Saisi de compte bancaire du Ministère du Revenu Québec						

27ième jour d'octobre 2015

Date

Failli

Question 10A.

En 2012, monsieur a vendu a Daniel Laroche, un bateau Thundercraft Magnum Express 1987 pour 6 000\$ (payé en 2007 a 13 200\$).

En 2013, monsieur a vendu a perte une propriété sise au 1251, Chemin du Golf a L'Assomption pour la somme de 135 000\$.

14. Donnez les raisons de vos difficultés financières:

Dettes fiscales

Je, Daniel Lefebvre, de la ville de L'Assomption dans la Province de Québec, assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan est, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 27ième jour d'octobre 2015 et indique au complet tous mes biens et transactions de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et dévolus, tel que définis par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)

devant moi en la ville de Joliette,
dans la province de Québec,
ce 27ième jour d'octobre 2015

Véronique Vachon
Commissaire à l'assermentation
pour la province de Québec

27ième jour d'octobre 2015

Date

Failli

Si la réception est par voie électronique, l'original signé du formulaire est conservé par le syndic / l'administrateur du dossier

District de: Québec
 No. division: 8
 No. cour: 705-11-010097-153
 No. dossier: 41-2051438

FORMULAIRE 65

**État mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale et
 Information (ou Information modifiée) concernant
 la situation financière d'un failli**

(article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Dans l'affaire de la faillite de Daniel Lefebvre

originale modifiée

Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale, la situation financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi sont les suivants :

REVENU MENSUEL			
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total
Revenu d'un travail indépendant net	\$1,900.00	\$0.00	\$1,900.00
Autres revenus nets - SAAQ	\$849.75	\$0.00	\$849.75
TOTAL DU REVENU MENSUEL	\$2,749.75(1)	\$0.00(2)*	
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FAMILIALE ((1) + (2))			\$2,749.75(3)
DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES			
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires	\$0.00(4)	\$0.00(5)	
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires De L'Unité Familiale ((4) + (5))			\$0.00(6)
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI((1) - (4))			\$2,749.75(7)
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ((3) - (6))			\$2,749.75(8)
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ATTRIBUABLE AU FAILLIE ((7) / (8) X 100)			100 %(9)

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale) :	
Description	Total
Loyer/Hypothèque	\$680.00
Taxes foncières/Frais de copropriété - et frais de condo	\$265.00
Câble - internet et téléphone	\$158.00
Hydro	\$75.00
Cigarettes	\$300.00
Nourriture/Provisions	\$600.00
Location / Paiements pour automobile	\$546.88
Entretien/Réparation/Essence	\$400.00
Autres frais de transport - Enregistrement & Permis	\$70.00
Assurance véhicule	\$197.50
Assurance maison	\$50.00
Paiements mensuels en vue du rachat d'actifs	\$473.00
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	\$3,815.38(10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	\$-1,065.63(11)

Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente	
Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:	2
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois:	\$473.00(12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif	\$473.00(13)
Montant résiduel versé à l'actif ((12) - (13))	\$0.00(14)
Paiements requis suivant l'Instruction sur le revenu excédentaire	
Montant mensuel requis par l'Instruction sur le revenu excédentaire basé sur le pourcentage établi à la ligne (9)	\$0.00(15)
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)	\$0.00(16)

Daté le 27ième jour d'octobre 2015, à Joliette, Québec.

Syndic

Par: Daniel Lefebvre
Débiteur

Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

Daniel Lefebvre (41-2051438)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante

Créancier : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Télécopieur : _____

_____ Courriel : _____

Je certifie ce qui suit:

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction), de _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le 28^{ième} jour d'octobre 2015, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises

 Réclamation non garantie au montant de _____ \$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

 Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire) Pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire. **Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

 Réclamation garantie au montant de _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après:

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que

vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

- Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$** (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)
- Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
5. Au meilleur de ma connaissance, **je suis lié** (ou le créancier susnommé est lié) ou **je ne suis pas lié** (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.)
 Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
 Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à _____ (ville) cette _____ (journée) de _____ (mois), _____ (année)

Signature de Créancier ou un Officier Autorisé

Témoin

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de Daniel Lefebvre (débiteur)

Je, _____ (nom de créancier ou un officier autorisé), de _____ (ville), créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ (nom de la personne nommée), de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Date le _____ (jour) de _____ (mois), _____ (année), dans la ville de _____ (ville), dans la province de _____ (province).

Témoïn

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoïn

Par

Nom et titre du signataire autorisé

Procuration

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote à la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers.

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraître sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoïn est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

- Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

- En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée.

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées ».

FORMULAIRE 1.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 29^{ième} jour d'octobre 2015,
à Brossard, Québec.

Personne responsable (expéditeur) :	Véronique Vachon -
(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)	Syndic
Dénomination sociale (le cas échéant) :	Raymond Chabot Inc.
Adresse :	2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415, Laval, Québec, H7T 2P6
Téléphone :	(514)673-5196
Télécopieur :	(450)910-1229
Courriel :	reclamationOuest@rcgt.com

AVIS

Veillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du
présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.